

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE



N° d'ordre : 20240415-34DCC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le lundi quinze avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de BIZIAT sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)	x				N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET			x		B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
A. SANDRIN	x			L. MAUGE (suppléant)					
Laiz	S. SCHAUVING		x			A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
					E. DESMARIS	x			
					F. DUBOIS		x		
					J.-L. GIVORD	x			

Envoi de la convocation : 02/04/2024

Affichage de la convocation : 02/04/2024

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 31

Sébastien SCHAUVING a donné pouvoir à Sylvie MARECHAL GOYON.
Françoise DUBOIS a donné pouvoir à Alain GIVORD

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE –
OBJET : Partenariat entre la Communauté de communes de la Veyle et le Département de l'Ain au titre de l'Observatoire Départemental de l'Habitat

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 portant statuts de la Communauté de communes de la Veyle,

Vu les délibérations n°20200309-02DCC du Conseil communautaire du 9 mars 2020 et n°20201026-07DCC du Conseil communautaire du 26 octobre 2020 portant arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial

Accusé de réception en préfecture
N° 20240415-34DCC-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Vu les délibérations n°20220926-06DCC, n°20220926-07DCC, n°20220926-08DCC et n°20220926-09DCC du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2022 relatives à la signature de la convention chapeau « Opération de Revitalisation du Territoire », à la signature de la convention cadre « Petites Villes de Demain » avec les communes de PONT-DE-VEYLE et de VONNAS, à la signature d'une convention de revitalisation pour les communes de LAIZ, CROTTET et MEZERIAT ainsi qu'à la signature d'une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU),

Vu la délibération n°20230522-03DCC du Conseil communautaire en date du 22 mai 2023 portant approbation de l'élaboration du PLUi,

Considérant que la Communauté de communes s'est engagée dans un projet de territoire structurant à travers l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'un Plan Climat Air Energie Territorial (approuvé en septembre 2021) ;

Considérant que ces documents de planification ont donné les lignes directrices pour l'action de la Communauté de communes en matière d'urbanisme et de transition énergétique ;

Considérant par ailleurs que le PLUi dispose d'une charte chromatique visant à conserver et améliorer la qualité des paysages urbains ;

Considérant quant à lui que le programme « Petites Villes de Demain » permet la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ciblée sur les communes de Pont-de-Veyle, Vonnas, Mézériat, Laiz (quartier des Dîmes) et Crottet (quartier de la gare) et que l'un des objectifs est de redynamiser les centres bourgs des communes et d'améliorer la qualité de l'habitat ;

Considérant que dans ce contexte et afin de répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat pour toutes les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite adhérer à l'Observatoire Départemental de l'Habitat ;

Considérant que ce partenariat a pour objectif de :

- 1/ Adhérer à l'Observatoire, outil de conduite de la politique de l'habitat : connaissance du marché du logement et de son évolution, analyse partagée et territorialisée des besoins ;
- 2/ Participer au comité de pilotage et au comité technique de l'Observatoire de l'Habitat ;
- 3/ Solliciter l'ADIL, organisme qui porte l'ODH pour le compte des collectivités, pour des études spécifiques ;

Considérant que le cadrage de ce partenariat est retranscrit dans la convention jointe en annexe ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le partenariat entre la Communauté de communes de la Veyle et le Département de l'Ain au titre de l'Observatoire Départemental de l'Habitat selon les modalités ci-avant exposées ;

VALIDE les termes de ladite convention ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme
Le Président

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 29/04/2024

Transmis en Préfecture le : 29/04/2024